



PRÉPARER LE DIPLÔME D'INFIRMIER À L'AP-HP >>



Conditions d'admission :
Les candidats doivent âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et répondre à l'une des conditions citées dans le paragraphe «Accès à la formation»

(cf. arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'État infirmier modifié par l'arrêté du 16/12/2020)

Pour en savoir plus :

<https://cfdc.aphp.fr/nos-instituts-et-ecoles/>

Selon l'OMS, l'infirmier « aide les individus, les familles et les groupes à déterminer et réaliser leur plein potentiel physique, mental et social... Les soins infirmiers englobent également la planification et la mise en oeuvre des soins curatifs et de réadaptation et concernent les aspects physiques, mentaux et sociaux de la vie en ce qu'ils affectent la santé, la maladie, le handicap et la mort. Les infirmiers travaillent aussi comme partenaires des membres des autres professions impliquées dans la prestation des services de santé ».

L'ACCÈS À LA FORMATION

Être titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme : DAEU, capacité en droit, Brevet de technicien pour l'accès aux études et carrières techniques (BT) ;

Relever de la formation professionnelle continue telle que définie par l'art. L.6311-1 du Code du travail et justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

L'ADMISSION

Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme peuvent être admis **via Parcoursup**, plateforme nationale de préinscription en première année d'enseignement supérieur en France. Période habituelle d'inscription sur <https://parcoursup.fr> : de fin janvier à fin mars/début avril.

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue peuvent être admis **sur épreuves de sélection** comprenant 2 volets : épreuve écrite et entretien. Inscriptions sur le site <https://concours.aphp.fr/>

LE DÉROULEMENT DES ÉTUDES

La formation dure 3 années, soit 6 semestres de 25 semaines chacun, équivalant à 4200 heures, réparties sur 2100 heures de formation théorique et 2100 heures de formation clinique.

Le diplôme d'État Infirmier, valide les études ainsi que l'obtention d'un grade de licence.

MODALITÉS D'EXERCICE

Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures (hôpitaux, cliniques, EHPAD...), en entreprise (service de santé au travail), à l'Éducation Nationale, en crèche et PMI, dans le secteur médicosocial, dans l'humanitaire ou encore à domicile, de manière autonome et/ou en collaboration.

L'infirmier peut exercer selon un mode salarié ou libéral sur un poste fixe ou en intérim.

DE NOMBREUSES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Infirmier, Infirmière,
Infirmier en pratiques avancées,
Infirmier de bloc opératoire (IBODE),
Infirmier anesthésiste (IADE),
Infirmier puériculteur,
Cadre de santé paramédical,
Cadre supérieur de santé paramédical,
Directeur des soins sous réserve de justifier de 3 ans d'exercice professionnel.

LE COÛT DE LA FORMATION

Consultez le coût de la formation, ainsi que les modalités de prise en charge des études par la Région ou autre organisme :

<https://cfdc.aphp.fr/le-financement-des-etudes/>

AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier de différentes aides financières pour poursuivre vos études, dont les bourses du Conseil régional d'Ile-de-France :

<https://cfdc.aphp.fr/aides-sociales-et-financieres-des-etudiants/>

FORMATION CONTINUE

Possibilité de développer ses compétences dans chaque hôpital et au sein du Centre de formation continue de l'AP-HP.

<https://cfdc.aphp.fr/>

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE L'AP-HP (IFSI)

Ambroise-Paré

9 avenue Charles de Gaulle
92 100 Boulogne-Billancourt
01 49 09 44 05
secretariat.ifs-apr.dfc@aphp.fr

Bichat

133 boulevard Ney
75877 Paris Cedex 18
01 44 85 28 00
secretariat.ifsibichat@aphp.fr

Picpus

33 boulevard de Picpus
75012 Paris
01 40 27 51 09 / 10 / 11
secretariat-ifs-iifas-cpc@aphp.fr

Antoine-Béclère

157 rue de la Porte de Trivaux
92140 Clamart
Bâtiment Lydie Simon - Porte 19
01 45 37 45 11 / 45 12
dfc-secretariat-ifs-abc@aphp.fr

Charles-Foix

21 avenue de la République
94200 Ivry-sur-Seine
01 49 59 42 30
dfc-secretariat-ifs-cfx@aphp.fr

Pitié-Salpêtrière

43 boulevard de l'Hôpital
75013 Paris
01 42 16 07 10
secretariat.ifs-iifas.psl@aphp.fr

Avicenne - Jean Verdier

bâtiment l'Européen 1
1-7 promenade Jean Rostand
93000 Bobigny
01 87 04 31 06
secretariat.avcifs@dfc.aphp.fr
ifs-secretariatjvr.dfc@aphp.fr

Emile-Roux

1 avenue de Verdun
94450 Limeil-Brévannes
01 45 95 80 87
dfc-secretariat-ifs-erx@aphp.fr

Raymond-Poincaré

104, boulevard Raymond-Poincaré
92380 Garches
01 47 10 79 05
dfc-secretariat-ifs-rpc@aphp.fr

Beaujon

100 boulevard du Général Leclerc
92110 Clichy
01 49 68 90 01
secretariat.ifsibeaujon@aphp.fr

Henri-Mondor

1 rue Gustave Eiffel
94010 Créteil
01 49 81 46 99 / 98 / 97
ifs.mondor.dfc@aphp.fr

Saint-Louis

1 avenue Claude Vellefaux
75010 Paris
01 42 49 99 71 / 46 05 / 46 04
ifs-iifas.stlouis.dfc@aphp.fr

Bicêtre

78 avenue du Général Leclerc
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 45 21 24 78
bct-secretariat-ifs@aphp.fr

Louis-Mourier

178 rue des Renouillers
92700 Colombes
01 47 60 61 11
secretariat.lmrifs@dfc.aphp.fr

Tenon

14 rue des Balkans
75020 Paris
01 43 79 92 00
ifs.tenon.dfc@aphp.fr